

Session plénière

26 juin 2015

Discours d'ouverture de Dominique Le Mèner
Président du Conseil départemental

Mes chers Collègues,

Avant de débiter mon propos, je voudrais évoquer à cet instant la mémoire de Bernard Petiot, notre ancien collègue, qui nous a quitté en début de semaine. Vice-Président de l'Assemblée départementale, il avait été élu en 1998 Conseiller général du canton de Saint Paterne. Bernard Petiot était un farouche défenseur de la ruralité et son engagement pour le développement de son territoire était reconnu de tous. Amoureux de son terroir et profondément attaché à son animation, il était aussi un fin connaisseur de la gestion locale. Dessinateur industriel chez Moulinex, il savait souvent enrichir nos discussions de précieux conseils. Empreint d'une grande modestie, il était l'incarnation d'un Conseiller général proche et toujours soucieux de faire prévaloir l'intérêt général avant toute autre considération.

Je vous propose que nous observions une minute de silence

Je vous remercie.

Mes chers Collègues,

Dans le contexte économique difficile que notre pays traverse, le compte administratif qui vous est soumis ce matin nous permet de témoigner de la qualité de la gestion financière menée par notre collectivité.

A 10,4 %, le taux d'épargne brute du Département demeure à un bon niveau. Sa diminution relative s'explique principalement par la hausse des allocations individuelles de solidarité (AIS). Je tiens d'ailleurs à rappeler que ces dépenses obligatoires ne sont compensées que pour moitié par l'Etat et que le Département mobilise chaque année 60 M€, soit presque l'intégralité de son épargne brute pour couvrir ce reste à charge !

Un taux de réalisation exceptionnel !

Ce niveau d'épargne a permis de ramener le recours à l'emprunt à 17 M€ et de poursuivre notre politique de désendettement. Celle-ci porte ces fruits puisque notre dette a diminué de 58 M€ depuis 2009. Je voudrais aussi souligner que le taux de réalisation des investissements atteint désormais 91 % contre 79 % il y a 2 ans conformément aux engagements qui avaient été pris à l'époque.

Une situation à comparer

Ces indicateurs prennent tout leur sens si on les compare à ceux d'autres départements. Ainsi, les Conseils départementaux du Nord ou du Maine et Loire n'ont par exemple quasiment plus de capacité d'investissement et ne sont pas sûrs de pouvoir présenter un compte administratif équilibré dans un futur proche.

Bien que notre situation financière soit saine depuis plusieurs années, l'effet ciseau et la baisse historique des dotations de l'Etat vont rendre nos prochains exercices budgétaires particulièrement complexes.

Et sans vouloir jouer les Cassandre, je crois pouvoir dire

Les difficultés sont devant nous !

Jamais nos finances locales n'avaient connu une telle dégradation. Jamais nous n'avons connu pour la Sarthe, le désengagement de l'Etat, avec la diminution de la DGF équivaut en effet sur trois ans à la moitié de notre épargne brute ou par comparaison, à près de 30 points d'augmentation du taux de l'impôt foncier ! 30 % de fiscalité supplémentaire !

Dans le même temps, l'annonce de Mme Lebranchu, Ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique, sur l'augmentation salariale des fonctionnaires territoriaux aurait un coût estimé à 1.600.000 €, la hausse continue du chômage et les très mauvais chiffres publiés hier et qui constituent un malheureux record historique pour notre pays avec 5,4 millions de chômeurs ne manquent pas de nous alarmer. Cette hausse devrait entraîner mécaniquement une augmentation de nos dépenses de RSA. Le coût de ce dispositif atteint déjà des sommets pour les départements puisqu'il est passé de 8,9 à 9,4 Milliards d'€ entre 2013 et 2014.

Un récent rapport du Sénat prévoit ainsi que la majorité des départements pourraient accuser un déficit de leur section de fonctionnement d'ici 2 ans. Comme Pierrette Dalfix-Ray, Vice-présidente du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, certains élus envisagent de remettre le budget de sa collectivité au Préfet en 2017. Jean-René Lecerf, Président du Département du Nord menace de ne plus payer le RSA qu'au prorata de sa compensation par l'Etat si des solutions ne sont pas trouvées rapidement.

28 millions d'euros à trouver

Si nous ne voulons pas en arriver à de telles extrémités, et selon les premières estimations de nos services financiers, notre collectivité devra économiser 11 M€ en 2016 et 17 millions en 2017 !

Il n'existe donc plus aucun doute, nous allons être contraints de prendre des décisions difficiles pour équilibrer les budgets du Conseil départemental. Nous devons probablement réduire des soutiens à nos partenaires, adapter certaines actions qui n'entrent pas directement dans le champ de nos compétences. L'ensemble de nos politiques devra faire l'objet d'une analyse très fine pour diminuer encore nos dépenses. Sans pour autant réduire la qualité de notre service à la population, il faudra aussi veiller à contenir notre masse salariale.

De manière un peu provocatrice, je dirais qu'après avoir échappé à une mort annoncée l'année dernière, c'est finalement maintenant un long et méthodique étranglement financier que l'ont fait subir aux Départements. Sans doute, pour paraphraser Nietzsche : tout ce qui ne nous tue pas doit nous rendre plus fort !

On ne peut être que surpris néanmoins d'une telle attaque contre les départements !

Pourtant, la discussion de la loi NOTRe a prouvé que les Départements garantissent un développement équilibré des territoires et assurent une fonction d'amortisseur social. Notre collectivité joue un rôle essentiel dans la cohésion de notre pays.

Dans ces circonstances, je vous annonce qu'il nous a semblé plus raisonnable de reporter le vote du prochain Budget Primitif à mars 2016 pour nous donner le temps de préparer les nouvelles mesures d'économie. Je souhaite aussi que notre assemblée se réunisse fin septembre afin de tirer toutes les conséquences de la loi NOTRe.

Cependant, je ne veux pas que notre action dans les prochaines années se réduise à un exercice comptable où le seul objectif serait de faire des économies. Au contraire, je veux que nous allions de l'avant pour améliorer le quotidien des sarthoises et des sarthois.

Le budget supplémentaire que nous voterons traduit concrètement cette volonté.

Dans cette perspective, je vous propose de voter une subvention de 3 M€ à la ville du Mans pour le réaménagement de la place des Jacobins. Après notre participation de 1,7 M€ à l'Espace culturel des Jacobins, celle-ci matérialise notre soutien au développement de l'attractivité du Mans.

D'autre part, le plan « collège performant » que notre assemblée a adopté à la quasi-unanimité en 2014 est pleinement entré dans sa phase opérationnelle. Ce projet essentiel pour l'avenir de nos enfants prévoit un investissement de 330 millions d'euros pour la rénovation et la modernisation des collèges sarthois.

Avec 6 opérations déjà programmées avant le plan collège performant, le Conseil départemental va donc lancer 15 chantiers de restructurations lourdes dans les prochaines années, ce qu'il n'a jamais réalisé par le passé en Maîtrise d'Ouvrage Publique (MOP) classique.

C'est pourquoi je vous propose de mener la reconstruction de 4 collèges (Henry Lefevre à Arnage, Jean Cocteau à Coulaines, Maroc-Huchepie au Mans et Marcel Pagnol à Noyen-sur-Sarthe) par l'intermédiaire d'un contrat de Partenariat Public Privé (P.P.P).

Le recours à cette procédure est motivé par des raisons d'efficacité. L'unique volonté de la Majorité départementale est que les 2 400 élèves disposent d'équipements modernes le plus rapidement possible. Elle n'a rien d'expérimentale; elle a déjà été utilisée

avec succès par de nombreux départements de différentes tendances politiques : Loiret, Seine Saint Denis, Yonne, Moselle... Enfin, notre dossier a reçu un avis favorable sans réserve de la Mission d'Appui aux Partenariats Public-Privé le 20 mai dernier.

D'autre part, ce projet de contrat de Partenariat a été défini en collaboration étroite avec les directions des établissements concernés et les services de restauration scolaire, d'accueil, d'entretien général et de maintenance informatique resteront sous la responsabilité du Conseil départemental.

Enfin, il permettra d'accélérer les investissements publics et donc de soutenir l'activité économique et l'emploi. Ce PPP prévoit d'ailleurs de réserver 50 % de son exécution aux PME (50 % en investissement et en exploitation) et de favoriser l'insertion professionnelle (entre 20 000 et 24 000 heures de travail pour l'ensemble des 4 collèges).

Notre ambition pour notre territoire passe aussi par le plan « Sarthe numérique ». Dans ce domaine le Conseil départemental est à la pointe et je compte bien qu'il garde son avance !

À l'issue de l'appel à projet « AMITIS », 5 Communautés de communes ont été retenues (Maine 301, Pays des Brières et du Gesnois, Bocage Cénomans, Alpes Mancelles et Val du Loir) pour expérimenter la nouvelle politique de contractualisation départementale des « Contrats Territoire Innovant ». 1,9 millions d'euros sont prévus pour ce dispositif qui doit faire du numérique un levier de développement économique et territorial. Cette démarche a évidemment vocation à se généraliser à l'ensemble des Communautés de communes dès 2016.

D'autre part, suite aux règles établies pour la participation financière de la Région, **je vous propose de financer 200 € supplémentaires pour chaque prise installée en Très Haut Débit. Au total, l'effort du Département sera porté à 31 M€ pour le déploiement du Très Haut Débit sur la période 2015/2020.**

J'ai souhaité aussi que le Département accompagne les projets d'Espaces Publics Numériques qui devraient voir le jour prochainement dans le cadre de Sarthe Numérique. Ces points d'accès doivent en effet permettre la médiation numérique, notamment auprès des populations fragiles, mais également contribuer au développement économique des territoires par la promotion des nouveaux usages professionnels liés au numérique : télétravail, pratiques collaboratives, "coworking", "fablabs"...

Enfin, je voudrais vous dire un dernier mot sur notre politique de démographie médicale. Depuis 2009, les Universités du Maine et d'Angers proposent aux étudiants manceaux de suivre par liaison en vidéo transmission les cours de première année commune aux études de santé donnés à la faculté de médecine d'Angers. Ce partenariat qui rencontre un véritable succès nécessite un équipement plus interactif entre les deux sites. Notre participation d'un montant de 75 000 euros permettra d'installer un système de visioconférence dans deux amphithéâtres du campus manceau.

Comme vous pouvez le constater, les contraintes financières qui pèsent sur l'avenir de notre collectivité ne nous conduiront pas à nous retrancher dans une posture attentiste. Plus que jamais, le Conseil départemental continuera à agir et à innover pour faire face aux difficultés et préparer l'avenir de notre Département.